



DEMANDE DE VOIRIE OU DE PERMIS DE STATIONNEMENT

Avertissement

La présente demande doit être déposée au secrétariat de la Mairie dans un délai minimum 5 jours francs avant la date de début de l'occupation projetée. Le demandeur reconnaît les dispositions particulières mentionnées sur l'arrêté. Cette demande ne concerne nullement les travaux sur le domaine public qui doivent faire l'objet d'une demande d'intention de commencement de travaux à retirer auprès du secrétariat de Mairie.

1 - DEMANDEUR

Mme. M. Entreprise

Adresse:.....

Téléphone : Mail :

2 - BÉNÉFICIAIRE

Mme. M. Entreprise

Adresse :

Téléphone : Mail :

3 – OBJET DE LA DEMANDE

Pose d'échafaudage Dépôt de matériel Benne à gravats
 métrage :

Autre.....

NATURE EXACTE DES TRAVAUX

Réfection façade Réfection toiture Pose d'enseigne Travaux d'intérieur

Autre :

N° du permis de construire :

N° de la déclaration préalable :

Accordé(e) le :

ADRESSE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

.....
.....
.....

DATE ET DURÉE D'OCCUPATION

.....
.....